



PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

Pôle cohésion sociale

Affaire suivie par

Valérie Léchardoy/Emilie Benseghir

☎ 05 34 41 54. 65/05.34.41.73.96

Télécopie : 05 34 41 54 85

✉ valerie.lechardoy@drjscs.gouv.fr

emilie.benseghir@drjscs.gouv.fr

Arrêté 2015/DRJSCS fixant, au titre de l'année 2015, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation régionale des personnes morales de droit privé souhaitant bénéficier de contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire.

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1,

Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire,

Vu la note DGALISDPAL/2014-296 du 11 avril 2014 relative aux habilitations régionales des personnes morales de droit privé souhaitant bénéficier de contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire

Vu le décret du 12 juin 2014 nommant M. Pascal Mailhos préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne

ARRETE

Article 1er

Au titre de l'année 2015, les dossiers de demande d'habilitation régionale des personnes morales de droit privé souhaitant bénéficier de contributions publiques régionales pour mettre en œuvre l'aide alimentaire doivent être adressés, en quatre exemplaires à :

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Cohésion Sociale
5 rue du Pont Montaudran
BP 7009
31068 Toulouse cedex 7

au plus tard le 13 décembre 2015.

Article 2

Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à TOULOUSE,

19 OCT. 2015

Le préfet de région,



Pascal MAILHOS